NSIA ASSET MANAGEMENT

DOCUMENT INFORMATION CLE POUR INVESTISSEURS



FCP Tawfir Halal

Rentabilisez votre épargne en accord avec les préceptes de l'Islam !

@ nsiaam@nsiaasset.com

www.nsia-asset.com

NSIA depuis 1995 | 30 ans

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAWFIR HALAL - OPCVM DIVERSIFIE

Numéro agrément : FCP/2024-03
Code ISIN : FCP/2024-03
FCP de Capitalisation
Cet OPCVM est géré par NSIA Asset Management, Filiale du groupe NSIA.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : En souscrivant dans TAWFIR HALAL, vous investissez dans un OPCVM diversifié respectant les principes de la finance islamique. L'objectif du Fonds est de générer sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance nette de frais (dividendes et coupons réinvestis) supérieure à celle de l'indicateur de référence constitué à 70% courbe de taux et 30% du BRVM Composite.

Politique d'investissement : TAWFIR HALAL est un Fonds « Diversifié » concentré sur un nombre restreint de valeurs qui respectent les principes de la finance islamique et reflètent les plus fortes convictions de l'équipe de gestion. Le Fonds s'interdit de réaliser des placements dans toute société appartenant à l'un des secteurs suivants : Défense et armement ; Alcool (Distillateurs et marchands de vin, grands distributeurs et grossistes, bars, etc.) ; toute activité en relation avec la viande non halal (Production, conditionnement, etc.) ; Tabac ; Jeu de hasard ; Institutions Financières, à l'exception des institutions financières islamiques ; Compagnies d'Assurances à l'exception des compagnies Takaful.

La stratégie d'investissement du Fonds est définie et réajustée en fonction des perspectives de croissance des actifs et des titres disponibles. La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, les positions du Fonds et les pondérations peuvent différer de la composition de l'indicateur. De la même façon, le portefeuille peut différer, tant en termes géographiques que sectoriels des pondérations de l'indicateur de référence. Aucune contrainte n'est fixée quant au niveau de ces écarts.

Les principaux moteurs de performance du Fonds sont les suivants :

- De 0 à 70% de son actif net en actions ou assimilés, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA, validés par le Conseil de Conformité
- De 0 à 10% en OPC islamique
- De 0 à 70% en titres Sukuks
- De 0 à 40% en liquidité ou en produits bancaires conforme à la finance islamique
- De 0 à 10% en valeurs mobilières autres que celles clairement visées par la règlementation dans le respect des principes de la Finance islamique en matière d'investissement.

Pour les actions détenues en direct, le Fonds réalisera principalement ses investissements sur les titres cotés sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ou tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA. Toutes les actions cibles sont soumises à une validation préalable du Conseil de Conformité du fonds qui s'assure de la conformité des investissements envisagées aux principes et règles de la finance islamique.

Le gérant identifiera des entreprises de toutes tailles de capitalisation sans contrainte sectorielle ou géographique dans le strict respect des restrictions induites par les principes de la Finance islamique.

Le choix des actions se base sur l'analyse fondamentale, financière, environnementale, stratégique et commerciale des émetteurs, les perspectives du marché et d'autres éléments.

Sur la classe d'actif des OPC, le Fonds identifiera des OPCVM ou FIA agréés par le régulateur ou d'autres OPC autorisés par la règlementation respectant les principes de la Finance islamique en matière d'investissement. La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, consistance du style de gestion, etc.).

Les structures Sukuks comprendront notamment des instruments de type ijara, wakala, murabaha, mudarabah ou une combinaison d'entre eux, à savoir des sukuks hybrides, et peuvent inclure d'autres instruments, tels que des tawarruq et istisnaa. Les choix du gestionnaire se porteront sur les sukuks à haut rendement, des sukuks convertibles sous conditions, des sukuks hybrides, des sukuks remboursables et des sukuks couverts.

L'indicateur de référence du Fonds est constitué à 70% courbe de taux et 30% du BRVM Composite.

Le risque du FCP est suivi relativement à l'indicateur de référence. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise à œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Affectation des sommes distribuables :
Cet OPCVM est un Fonds de Capitalisation. Aucune distribution n'est prévue.

Recommandations : La durée de placement recommandé est de 5 ans. Par conséquent, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour à 23 heures 59 minutes, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée J-1 et sont réglées dans les 2 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Dans le cadre de la gestion de la liquidité du Fonds, il peut être déclenché un plafonnement des rachats des porteurs de parts au-delà du seuil de 5% de l'actif net.

Pour obtenir plus de détails, veuillez-vous référer aux pages 11 & 12 du prospectus du FCP.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Explication de l'indicateur et ses principales limites

Cet indicateur, représente la volatilité annuelle du Fonds. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.
Les données utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Ce Fonds est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux actions à hauteur d'au maximum 70% de son actif net et sa composition en titres Sukuk.
Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce Fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : le Fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations peut baisser

Risque de liquidité : correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres en raison d'un manque de liquidité sur le marché et se traduit par le défaut de cession des certains titres et l'incapacité du Fonds à honorer ses rachats à court terme.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque de non-conformité chariatique : Il représente le risque qu'un investissement réalisé ne soit pas conforme aux principes et règles de la finance islamique.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts de l'OPC. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème maximum (TTC)
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	1,65%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	1,1%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Frais Prélevés par l'OPCVM en 2023		
Frais courants (*)	Néant	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines conditions	Néant	

Les commissions de souscription et de rachats affichés constituent les maximas applicables et sont acquis à la société de gestion et aux intermédiaires financiers.

(*) **Les frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiation (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises par le FCP TAWFIR HALAL serviront à compenser les frais supportés par le Fonds pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de gestion et aux intermédiaires.

Lorsque l'OPCVM investit dans un autre OPCVM ou autres OPC, le montant maximum des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois à l'OPCVM lui-même et aux autres OPCVM ou autres OPC dans lesquels il entend investir ne pourra pas excéder une valeur de 2,5% du montant.

Les frais de gestion dans le cas d'investissements dans un OPC géré par NSIA AM sont nuls.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et 13, à la section Frais du prospectus, disponible au siège de NSIA ASSET MANAGEMENT, et sur le site internet : www.nsia-asset.com .

PERFORMANCES PASSEES

Il existe très peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Ce Fonds a été agréé le 06 juin 2024.
- L'indicateur de référence du Fonds est le taux moyen de la courbe de taux de UMOA titre sur un horizon de 5 ans. Il est calculé coupons nets réinvestis.
- La gestion de ce Fonds n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : NSIA BANQUE BTCC

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de NSIA ASSET MANAGEMENT, à Abidjan- Cocody II Plateaux, Rue des Jardins, Immeuble NSIA Banque-Agence LES VALLONS à proximité du carrefour Dauphin, au 1er étage, 01 BP 1274 Abidjan 01.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne à la BRVM et est disponible au siège de NSIA ASSET MANAGEMENT situé à Abidjan- Cocody II Plateaux, Rue des Jardins, Immeuble NSIA Banque-Agence LES VALLONS à proximité du carrefour Dauphin, au 1er étage 01 BP 1274-Abidjan 01 ou sur le site internet: www.nsia-asset.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en version numérique sur le site www.nsia-asset.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Toute autre information pratique est disponible au siège de NSIA Asset Management à Abidjan- Cocody II Plateaux, Rue des Jardins, Immeuble NSIA Banque-Agence LES VALLONS à proximité du carrefour Dauphin, au 1er étage.

Toute demande de complément d'information doit être adressée au service commercial de NSIA ASSET MANAGEMENT au siège de ladite société.

Fiscalité : La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut avoir un impact sur les investisseurs. Selon vote régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de commercialisateur du Fonds ou de votre conseil fiscal.

Les revenus distribués par les OPCVM et les autres formes de placement collectif agréés par l'AMF-UMOA sont exonérés de l'impôt applicable au revenu des valeurs mobilières pour tout investisseur de la zone UEMOA. **Cependant, la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.**

La responsabilité de NSIA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé le 06 juin 2024 par l'AMF-UMOA sous le numéro **FCP/2024-03**.

NSIA ASSET MANAGEMENT est agréée et réglementée par l'AMF-UMOA sous le numéro **SG/2018-01**.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 février 2025.

NSIA ASSET MANAGEMENT



ENSEMBLE, EPARGNER
DEVIENT PLUS RENTABLE



@ nsiaam@nsiaasset.com www.nsia-asset.com